



Le  
**RISQUE**

**INONDATION**



**GUIDE** à l'usage des élus

*Mieux s'informer,  
pour mieux se préparer !*



# SOMMAIRE

**#03**

Pourquoi ce guide

**#04**

Le territoire

**#06**

Les syndicats de bassins versants

**#08**

Souvenons-nous, c'était en 1999

**#10**

La GEMAPI et le risque inondation

un risque, une compétence

**#11**

Le PAPI

Arques & Scie

Prévenir, sensibiliser

**#12**

Les outils majeurs

**#13**

Vos partenaires

**#14**

L'Arques

**#15**

Le rôle clé du maire

Se préparer pour mieux agir

**#16**

La Béthune

**#17**

L'aménagement en zone urbaine

**#18**

L'Eaulne

**#19**

L'aménagement en zone rurale

**#20**

La Varenne

**#21**

Les milieux humides

Mieux préservés, plus utiles

**#22**

La Scie

**#23**

Sensibiliser

pour mieux se préparer

**PAPI**  
Arques  
& Scie

**Guide réalisé dans le cadre du PAPI ARQUES & SCIE**

Programme d'Actions de Prévention des Inondations  
avec la participation de l'ANEP



# POURQUOI

## ce guide ?

**Vous êtes un élu de proximité, un élu de territoire engagé par ses décisions pour l'intérêt général.** En tant que représentant de votre commune ou communauté de communes, sachez que vos actions et leurs conséquences dépassent l'échelle de vos territoires. Car la problématique de la gestion de l'eau et du risque inondation se joue à plus grande échelle, celle du bassin versant.

**Les enjeux des cours d'eau ne s'arrêtent pas aux limites administratives des communes.** Quantité et qualité des eaux, réduction du risque inondation ou encore préservation de la biodiversité... ne peuvent être gérés qu'à l'échelle d'un territoire cohérent. Et le défi des syndicats de bassins versants est de concilier bon état des eaux et protection des personnes et des biens.

**La particularité de notre territoire est de porter un PAPI,** Programme d'Actions de Prévention des Inondations (2022-2027) : cet outil vise à améliorer la culture du risque sur le territoire, mais aussi réduire sa vulnérabilité. Une vulnérabilité souvent mal évaluée car les derniers événements majeurs datent des années 90 et ne sont plus dans les esprits.

**Votre rôle est crucial pour renforcer l'efficacité de cette action publique.** De ce fait, il est capital d'en comprendre les enjeux.

L'objectif de ce guide est de vous donner les clés de la compréhension du risque inondation sur notre territoire.

Bonne lecture !



## Rôle et responsabilité des élus

Le maire a l'obligation de « *prévenir, par des précautions convenables [...] les inondations, [...] de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure* » (Art. L.2212-2 du CGCT).

Il est par ailleurs le moteur des politiques d'aménagement du territoire qui peuvent agir sur la prévention des inondations.

A travers la compétence eaux pluviales urbaines par exemple, il peut veiller à la non-aggravation du risque inondation.

Depuis 2014, la loi MAPTAM a donné une place centrale aux intercommunalités dans la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques (GEMAPI). Si tout ou partie de ces missions ont été transférées aux syndicats de bassins versants, les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) restent aujourd'hui des acteurs clés de la politique de prévention et de l'aménagement du territoire.

# LE TERRITOIRE

## Une échelle cohérente



**LE PAPI ARQUES & SCIE**  
- **Programme d'Actions de Prévention des Inondations** -  
permet une politique globale du risque inondation à l'échelle

d'un bassin de risque.

Aussi, il est construit à l'échelle d'un territoire cohérent qui comprend :

- le bassin versant de l'Arques et ses affluents (Eaulne, Béthune et Varenne),
- le bassin versant de la Scie.

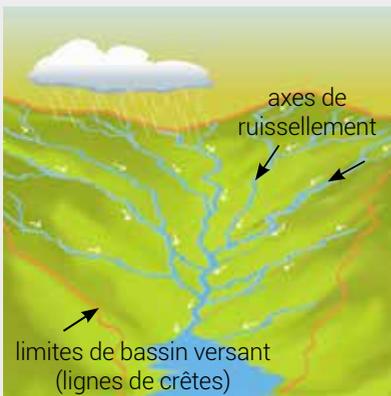
C'est suite à l'identification du TRI\* de Dieppe, composé de 7 communes et intégrant les exutoires de l'Arques et de la Scie, que le périmètre de la SLGRI\* a été défini.

\*TRI : Territoire à Risque Important

\*SLGRI : Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation



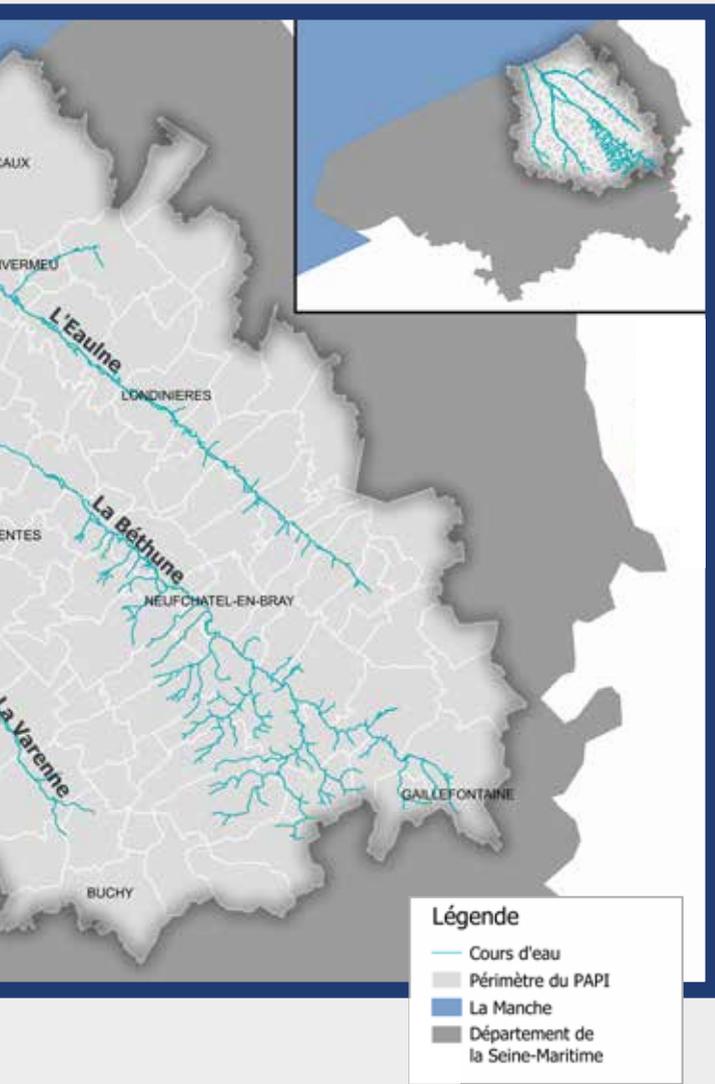
## QU'EST-CE QU'UN BASSIN VERSANT ?



C'est un **territoire** délimité par des **lignes de crêtes**, sur lequel toutes les eaux se dirigent vers un même point : l'**exutoire**.

## L'intérêt d'une gestion à l'échelle du bassin versant

- Concilier les différentes politiques (environnementales, agricoles, etc.)
- Mutualiser les moyens (humains, financiers, etc.)
- Instaurer une solidarité amont



## CHIFFRES CLÉS

**152**

communes

**8**

EPCI

**120 000**

habitants

**1200**

km<sup>2</sup>

**511**

km  
de cours d'eau

## Pourquoi une solidarité de territoire ?

Tout événement naturel ou action humaine est susceptible d'affecter le cours d'eau dans son intégralité. Une gestion globale, à l'échelle du bassin versant, permet une meilleure efficacité, car elle tient compte des impacts à l'échelle du territoire et des objectifs collectifs. Ainsi les interventions menées sur une partie du cours d'eau sont favorables à l'ensemble du territoire.

rsant  
ues (eau, urbanisme,  
ains, techniques, fi-  
/aval

# LES SYNDICATS DE BASSINS VERSANTS

## Acteurs du grand cycle de l'eau

### Les structures

Les Syndicats Mixtes de Bassins Versants (SMBV) sont des collectivités territoriales en charge de la gestion de l'eau dans son milieu naturel (grand cycle de l'eau), et des inondations.

En Seine-Maritime, ils ont été créés suite aux inondations répétées des années 90, pour mettre en place des programmes d'actions visant à réduire les risques liés aux inondations.

### Vos interlocuteurs sur le territoire



**Syndicat mixte  
du bassin versant  
de l'Arques**

8 communautés de communes  
et d'agglomération

 <p>Dieppe Maritime</p>	 <p>Falaises du Talou</p>
 <p>Bray Eawy</p>	 <p>Londinières</p>
 <p>Terroir de Caux</p>	 <p>4 Rivières</p>
 <p>Inter Caux Vexin</p>	 <p>Aumale- Blangy</p>

et des communes  
Conteville, Le Caule-Sainte-Beuve,  
Le Ronchois

**SMBV ARQUES**  
7 rue du Gal Leclerc, BP 40  
76270 NEUFCHÂTEL-EN-BRAY  
tel : 02 35 17 55 33  
mail : [infos@bvarques.fr](mailto:infos@bvarques.fr)





**Syndicat mixte  
des bassins versants  
Saône Vienne Scie**

4 communautés de communes  
et d'agglomération

 <p>Terroir de Caux</p>	 <p>Plateau de Caux Doudeville Yerville</p>
 <p>Dieppe Maritime</p>	 <p>Inter Caux Vexin</p>

et des communes  
Ancretiéville-Saint-Victor, Bour-  
dainville, Ectot-l'Auber, Huggle-  
ville-en-Caux, Lindebeuf, Reuville,  
Le Saussay, Saint-Laurent-en-  
Caux, Saint-Martin-aux-Arbres, Le  
Torp-Mesnil, Vibeuf, Yerville

**SMBV  
Saône Vienne Scie**  
803 rue Ch.-Henry d'Ambray  
76 590 SAINT-HONORÉ  
tel : 02 35 04 49 92  
mail : [accueil@sbsvs.fr](mailto:accueil@sbsvs.fr)



## Leurs missions

Les missions des SMBV découlent des compétences transférées par les EPCI (communautés de communes et d'agglomération). Elles intègrent notamment les compétences de la GEMAPI (*Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations* - lire en p. 10).

### Lutte contre l'érosion et les ruissellements agricoles

Ouvrages hydrauliques, aménagements d'hydraulique douce, réhabilitation et création de mares

### Actions préventives visant à limiter l'impact des inondations

Culture du risque (plans communaux de sauvegarde, pose de repères de crue, mémoire des événements), informations à la population

### Portage de politique nationale à décliner au niveau local :

SLGRI...

### Conseil agronomique, avis sur les retournements de prairie (arrêté préfectoral)

### Communication, sensibilisation

auprès du grand public, des élus, agriculteurs, des plus jeunes...

### Aménagements de cours d'eau

Travaux de stabilisation des berges, de restauration de la continuité écologique... gestion de la végétation...

### Avis sur l'urbanisation du territoire

accompagnement sur les PLU, SCOT, cartes communales, permis de construire, de lotir et certificats d'urbanisme...

### Suivi des politiques de l'Etat dans le cadre des risques inondations : PPRI

### Portage d'un Programme Agro Environnemental et Climatique

pour accompagner financièrement les exploitants agricoles dans la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement (MAEC)

### Réseau de mesures\*

pluviomètres, mesures de niveau d'eau dans les ouvrages et de stations hydro sur les cours d'eau (débit, pH, ...).

\*concerne le SMBV SVS uniquement



**Les SMBV détiennent uniquement les compétences liées au grand cycle de l'eau (eau dans son milieu naturel).**

Ils n'assurent pas les compétences du petit cycle de l'eau, à savoir : assainissement et eau potable, gestion des eaux pluviales urbaines...

# SOUVENONS-NOUS,

C'était en 1999...

**Les événements de 1999 nous ont montré la vulnérabilité de notre territoire. Les 26 et 27 décembre, les tempêtes Lothar puis Martin, frappaient coup sur coup la France et l'Europe, semant la désolation, n'épargnant par la Seine-Maritime.**

Des rafales de vent atteignant parfois plus de 200 km/h ont causé la mort de 92 personnes en France, et des dégâts matériels considérables.

Ces vents violents accompagnés de pluies diluviennes ont entraîné la montée des cours d'eau, des ruissellements intenses, et provoqué des inondations importantes notamment en Seine-Maritime.

Sur les bassins versants de l'Arques et de la Scie, les rivières étaient en crue et ont inondé les vallées. Des coulées boueuses n'ont pas épargné les plateaux.

---

**La crue du 27 décembre 1999 est la crue de référence du territoire.**

**C'est également l'acte de naissance des syndicats de bassins versants en Seine-Maritime** : suite à cet événement (qui succède à plusieurs autres dans les années 90) le Préfet a incité les communes à s'organiser en syndicats de bassins versants, pour une gestion plus cohérente des risques d'inondations. **Une première en France.**

---





# LA GEMAPI & LE RISQUE INONDATION

Un risque, une compétence

## Un territoire, 4 types de risque d'inondation

Notre territoire est exposé aux 4 types d'inondations :

### Débordement de cours d'eau



### Submersion marine



### Ruissellements



### Remontée de nappe



**RISQUE =  
aléa × enjeux**

Le risque est la confrontation d'un aléa (phénomène naturel dangereux) et d'une zone géographique où existent des enjeux (humains, économiques, environnementaux...) Sans enjeux, pas de risque !

## La GEMAPI

**La GEMAPI - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** - est une compétence née en 2014 par la loi MAPTAM. En 2018, elle est attribuée, de fait, aux intercommunalités.

**C'est par transfert de compétences que les SMBV sont devenus autorités gémapiennes.** Leur action - à l'échelle du bassin versant, unité hydrographique - s'appuie sur une solidarité amont-aval et favorise un aménagement cohérent et optimal des cours d'eau.

Les actions GEMAPI sont définies par le Code de l'environnement (article L.211-7) :

- 1°/ Aménagement des bassins versants,
- 2°/ Entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau,
- 5°/ Défense contre les inondations et contre la mer,
- 8°/ Protection et restauration des écosystèmes aquatiques.

## La taxe GEMAPI

Les structures gémapiennes (EPCI) peuvent lever une taxe affectée. Celle-ci est reversée aux syndicats de bassins versants pour financer les opérations relevant de la compétence GEMAPI (en complément des subventions des partenaires).



# LE PAPI ARQUES & SCIE

## Prévenir, sensibiliser

### Qu'est-ce que c'est ?

**Programme d'Actions de Prévention des Inondations**, le PAPI Arques & Scie est un dispositif qui vise au renforcement de la prévention des risques d'inondation sur un bassin de risque comprenant les bassins versants de l'Arques et de la Scie (cf p. 4-5). Il fait l'objet d'un contrat entre l'Etat et les collectivités territoriales et d'une labellisation.

### Qui est concerné ?

Mené par les syndicats mixtes des bassins versants de l'Arques et de Saône-Vienne-Scie, il concerne 152 communes sur 8 communautés de communes et d'agglomération. Sur un territoire de 120 000 habitants, sont exposés au risque inondation : 38 000 habitants, 30 000 emplois, de nombreux logements et activités économiques.

### Quelles actions concrètes ?

Des actions de sensibilisation de différents publics (élus, scolaires...) sont menées. Une étude permettra une connaissance plus fine du risque inondation sur le territoire. Des outils seront mis en place pour permettre de réduire la vulnérabilité du territoire.

### 35 actions, 6 axes

Le programme comprend 35 actions réparties en 6 axes pour un montant total de 3 100 000 €. Elles sont menées sur 6 ans (2022-2027).

#### COMMUNIQUER

**AXE 1** : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

#### SURVEILLER-PRÉVOIR-ALERTER

**AXE 2** : surveillance, prévision des crues et des inondations  
**AXE 3** : alerte et gestion de crise

#### RÉDUIRE LA VULNERABILITÉ

**AXE 4** : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme  
**AXE 5** : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

#### RÉDUIRE L'OCCURRENCE DES INONDATIONS

**AXE 6** : ralentissement dynamique des écoulements

### Partenaires financeurs

Les actions sont, pour la plupart, subventionnées jusqu'à 80%. Le reste à charge est supporté par les 2 SMBV.



# LES OUTILS MAJEURS



## Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) Disponible auprès des services de l'État.



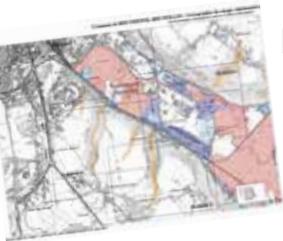
**Objectifs :** Recenser au niveau départemental les différents risques auxquels la population pourrait être exposée, organiser le dispositif d'alerte et d'intervention des services municipaux et préconiser les consignes de prévention.

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)



**Disponible en mairie, il est élaboré par la commune.**

**Objectifs :** Informer les citoyens sur les risques naturels et technologiques présents et préciser les moyens d'alerte et les consignes de sécurité.



## Plan de Prévention des risques inondations (PPRI)

**Disponible auprès de la commune (si concernée par un PPRI) et des services de l'État.**

**Objectifs :** Maîtriser l'urbanisme dans les zones à risques, prescrire des mesures d'aménagement ou interdire toute construction qui aurait pour conséquences d'aggraver le risque inondation.

**(ou Atlas des zones inondées)**

## Programme d'Actions de Prévention des Inondation (PAPI)



**Porté par les syndicats de bassin versant**

**Objectifs :** Réduire les conséquences des inondations sur le territoire à travers une approche globale de risque, portée par un partenariat entre l'Etat et les acteurs locaux *(pour en savoir plus, lire en p. 11)*

Sur notre territoire, il est porté par le SMBV Arques et le SMBV Saône Vienne Scie.



## Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

**Disponible en mairie, il est élaboré par certaines communes.**

**Objectifs :** Identifier les risques présents sur la commune, organiser le dispositif d'alerte et d'intervention des services municipaux, informer les citoyens sur les risques et les bons comportements.

## Les repères de crues

**Objectif :** Faire perdurer la mémoire du risque chez les citoyens.



# VOS PARTENAIRES



## Syndicats de bassin versant

Interlocuteurs privilégiés pour la prévention du risque inondation, ils peuvent accompagner et conseiller les élus, les assister dans l'élaboration de leur PCS (Plan Communal de Sauvergarde), leur proposer des mesures de réduction du risque (plantation de haies, création de mares), etc.

## Intercommunalités

Aménagement du territoire, protection de l'environnement, eau... les communautés de communes et d'agglomération permettent une action locale et adaptée au territoire.

## Etat

L'État et ses services (Préfecture, DREAL, DDTM...) apportent appui et accompagnement aux communes : portés à connaissance, DDRM (lire p. 12), arrêtés de catastrophe naturelle, exercices de gestion de crise, messages d'alerte GALA, organisation des secours par le Préfet, attribution de subventions...

## Mais aussi...

**Le CEPRI** (Centre Européen de Prévention du Risque Inondation), **le GIEC** (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat)... constituent également de solides appuis.

## Elus du territoire

En tant qu'élus, vous avez un rôle essentiel à jouer dans la conduite des actions menées. Travailler en synergie avec vos homologues - communication, entraide, solidarité - permettra une mise en oeuvre plus efficace et cohérente.

## Département 76

Il joue un rôle majeur pour protéger le cadre de vie de ses habitants, notamment grâce à son action pour la conservation des espaces naturels, et une politique volontariste pour protéger la ressource en eau, gérer les eaux pluviales et prévenir les inondations. Il accompagne financièrement et techniquement les structures locales.

## ANEB et ASYBA

L'Association Nationale des Élus des Bassins, fédération d'élus et d'acteurs institutionnels, défend la mise en place sur le territoire national d'une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques par bassin versant. Elle participe à de nombreux projets qui allient dynamique nationale et mobilisation territoriale.

L'Association régionale des Syndicats de Bassins versants et structures Assimilées - est sa déclinaison locale.



# L'ARQUES

**6,5**

kilomètres  
de long

**3**

rivières  
l'alimentent :  
Béthune, Eaulne,  
Varenne

**2400**  
ha

étendue du  
bassin versant  
(hors affluents)

**4**

communes  
traversées

# LE RÔLE CLÉ DU MAIRE

## Se préparer pour mieux agir

**En cas de crise, c'est le maire qui assure la direction des secours. Mais quand une inondation survient, tout va très vite : d'où l'importance d'anticiper.**

### ANTICIPER



#### Informers les populations

Le maire a l'**OBLIGATION**\* d'informer ses habitants des risques naturels au moins tous les 2 ans, par les moyens de son choix<sup>1</sup>. Il doit également réaliser son DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Il peut installer des repères de crues.



#### Élaborer son Plan Communal de Sauvegarde

Cet outil permet d'organiser la réponse communale à un événement majeur : recensement des risques et enjeux, identification des moyens (humains, techniques, hébergement, alerte,...), définition de scénarii, création d'outils pratiques. Votre SMBV peut vous accompagner pour son élaboration.



#### Vigilance

Ayez une vigilance des phénomènes météorologiques, et de crues : Météo France, APIC (Avertissement aux Pluies Intenses à l'échelle des Communes), Vigicrues flash...

### GÉRER LA CRISE



#### Alerter, protéger

Le maire doit assurer l'alerte et la sécurité de ses administrés. Pour cela, il réunit son équipe et décide de mettre en œuvre son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, obligatoire pour les zones concernées par un PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) ou un PPI (Plan Particulier d'Intervention)<sup>2</sup>.

Si un événement dépasse les moyens de la commune, le Préfet peut lui apporter son soutien en activant le **Plan ORSEC**.

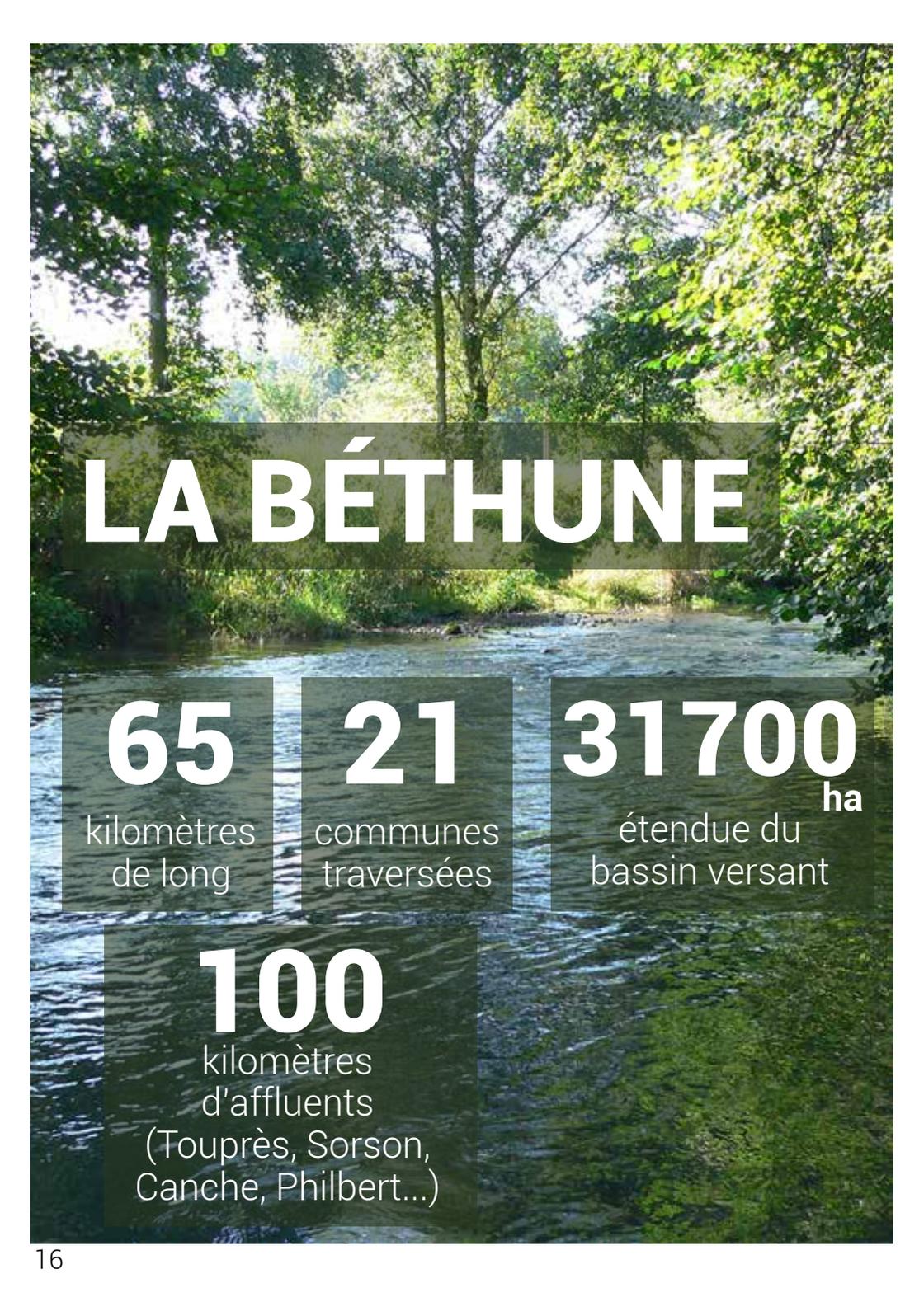
#### Et après ?

- soutenir les sinistrés : relogement, aide à l'indemnisation...
- mettre à jour le PCS,
- lancer la procédure de reconnaissance CAT-NAT (catastrophe naturelle),
- communiquer aux SMBV les données permettant d'actualiser les connaissances sur les aléas,
- installer des repères de crues avec les SMBV...



1. Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 et code de l'Environnement articles L-562-1 à L-562-9

2. Loi n°2004-809 du 13 août 2004



# LA BÉTHUNE

**65**

kilomètres  
de long

**21**

communes  
traversées

**31700**

ha

étendue du  
bassin versant

**100**

kilomètres  
d'affluents  
(Touprès, Sorson,  
Canche, Philbert...)



# L'AMÉNAGEMENT

## en zone urbaine

**En milieu urbain, l'enjeu principal est l'imperméabilisation des sols. Facteur aggravant du risque inondation**, il provoque : augmentation des ruissellements et des inondations, pollution des eaux et des milieux humides...

Actions des SMBV :

- conseils en amont des projets d'aménagement
- émission d'avis d'urbanisme avec prescriptions,
- application du règlement du PPRi.

**Les documents d'urbanisme** : PPRi, PLU, SCoT permettent de réduire la vulnérabilité du territoire en développant l'urbanisme dans les zones les moins à risque.

Le PPRi (Plan de Prévention des Risques Inondations) est un document dont l'objectif est de régir les règles d'urbanisme autour du risque inondation. Il définit des zones à risques et les règles de constructibilité.

Ces règles sont reportées dans les documents d'urbanisme (PLU par exemple). Si ces documents n'existent pas, les élus peuvent invoquer l'article R111-2 du Code de l'Urbanisme pour réglementer l'occupation du sol en zone inondable.

### ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Il faut s'attendre à l'augmentation du nombre de jours de sécheresse et d'inondation !

**Une des réponses : la désimperméabilisation, tout simplement.** L'objectif : rétablir les fonctions assurées par le sol avant son artificialisation.

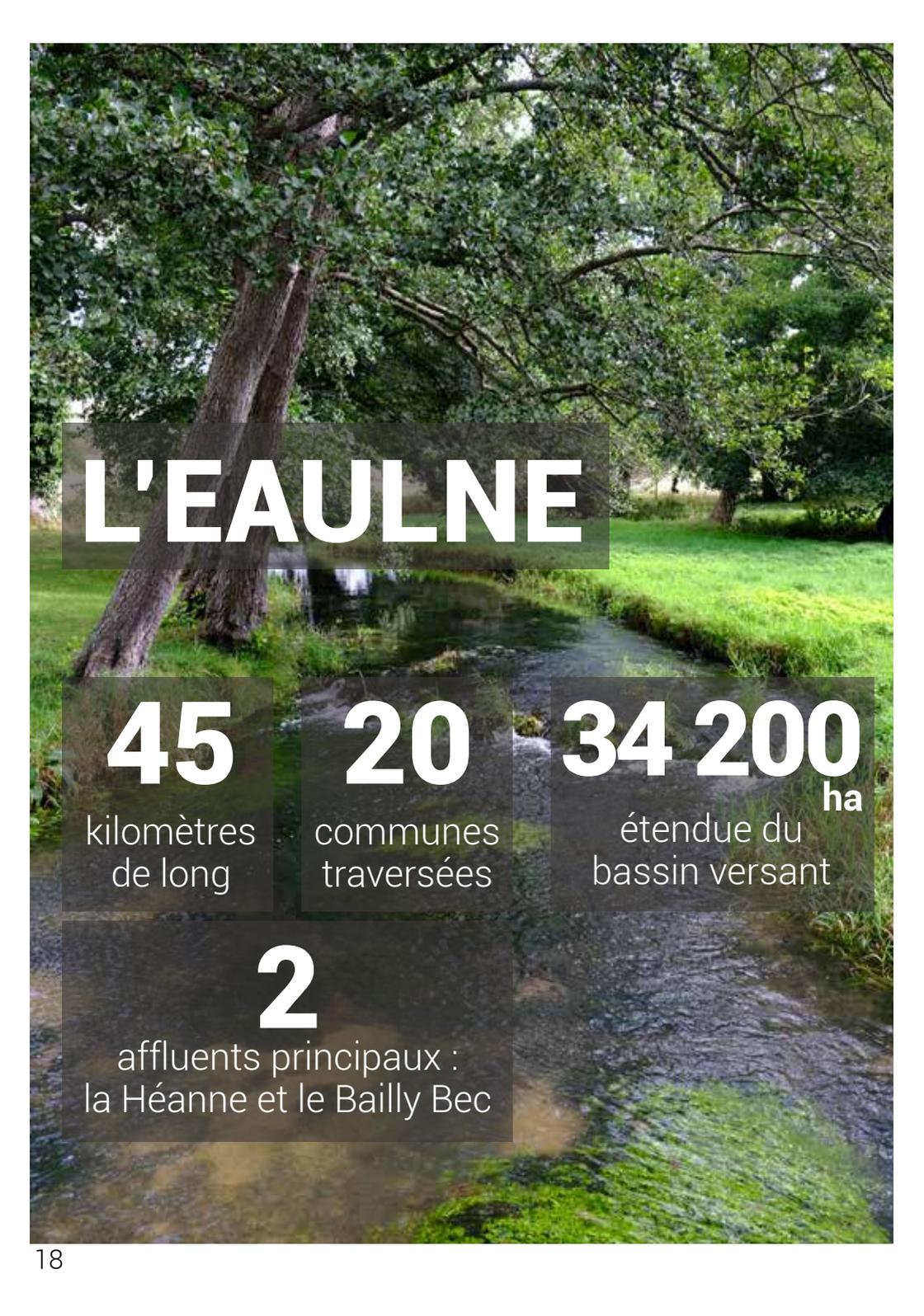
### OBJECTIF ZAN 2050

**La réglementation :**

**Objectif Zéro Artificialisation Nette** : il consiste à limiter toute extension de l'artificialisation d'ici 2050. Dans un premier temps, il s'agit de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

### RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ

Sur le bâti existant, des mesures de réduction de vulnérabilité sont possibles. Dans un premier temps, réaliser un diagnostic de vulnérabilité permet d'identifier les conséquences d'une inondation sur les matériaux, les réseaux et l'activité du bâtiment. Il liste les préconisations techniques et organisationnelles pour réduire les conséquences des inondations. Pour plus d'infos, contactez votre SMBV.



# L'EAULNE

**45**

kilomètres  
de long

**20**

communes  
traversées

**34 200**  
ha

étendue du  
bassin versant

**2**

affluents principaux :  
la Héanne et le Bailly Bec



# L'AMÉNAGEMENT

## en zone rurale

Le paysage agricole de notre territoire a considérablement changé depuis plusieurs dizaines d'années avec :

- la disparition de nombreuses prairies au profit de surfaces de culture,
- l'arrachage des haies,
- la suppression des mares,
- l'agrandissement des parcelles, la mécanisation...

Ces phénomènes ont pour conséquence une forte diminution de la capacité d'infiltration des sols et l'aggravation des ruissellements et de l'érosion. Et avec le changement climatique, cela risque de s'amplifier.

### **Agriculteurs : un rôle à jouer**

De par son empreinte sur le territoire, l'agriculture peut contribuer à une démarche de réduction du risque d'inondation par :

- un travail du sol perpendiculaire à la pente,
- la limitation du travail du sol,
- la création de haies et de mares,
- le maintien des prairies et des bandes enherbées,
- l'entretien des fossés, la préservation des talus
- la couverture permanente des sols...

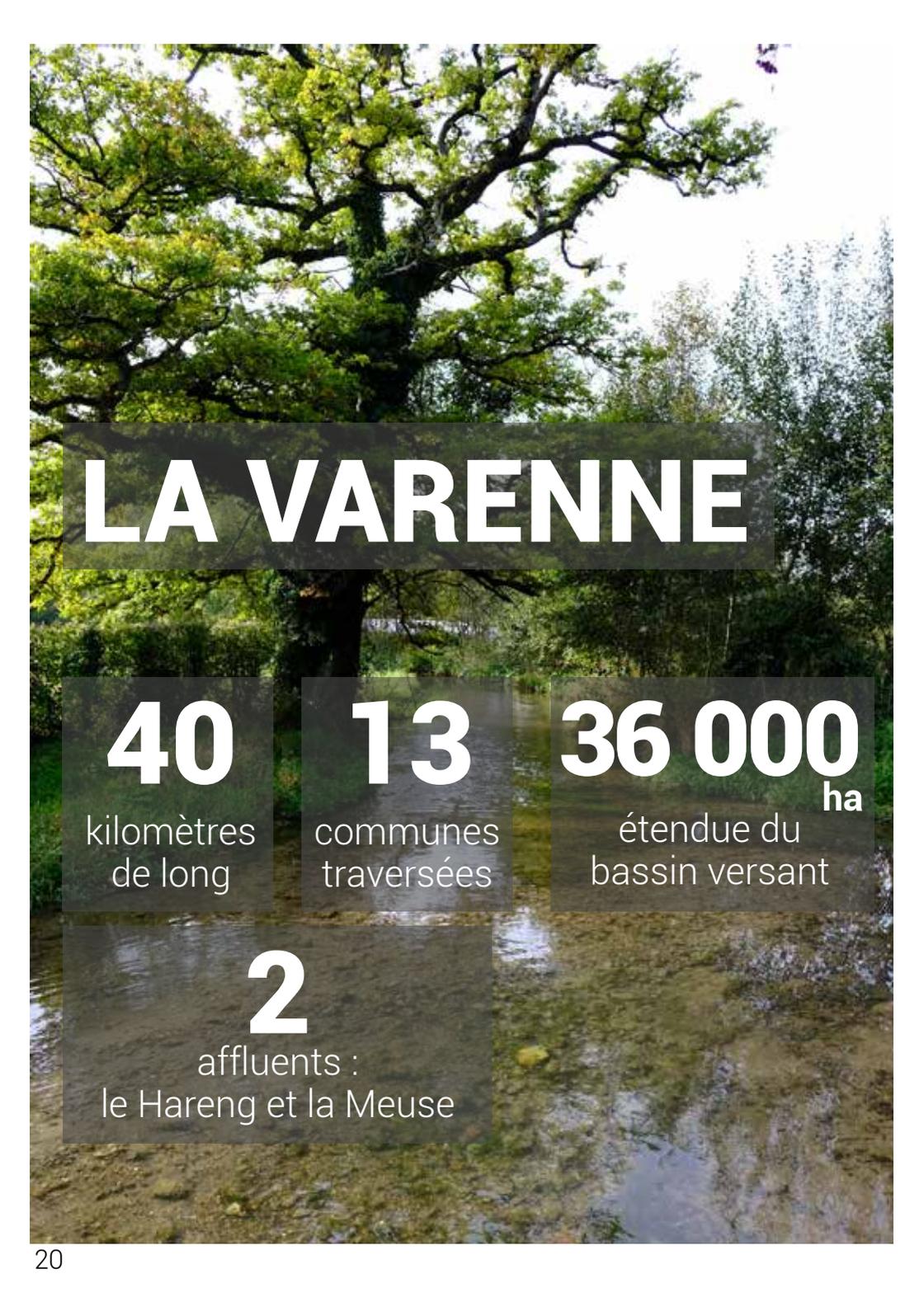
**Rôle des SMBV** : sensibiliser les agriculteurs, encourager les pratiques agroécologiques.

### **La stratégie des SMBV**

Dans les années 2000, pour faire face aux problématiques de ruissellements, les syndicats de bassins versants ont d'abord créé des ouvrages hydrauliques - bassins de rétention, prairies inondables, fossés... - pour stocker de grandes quantités d'eau lors de fortes pluies, et les vidanger progressivement.

Aujourd'hui, la politique des SMBV tend à promouvoir l'aménagement global des sous-bassins par des techniques préventives : haies, mares, talus, fossés, bandes enherbées...

Les SMBV conseillent et accompagnent les acteurs locaux (exploitants agricoles, collectivités, particuliers) dans la mise en place de ces aménagements : conseil technique, demandes de subvention... Ceux-ci permettent à la fois de recréer des freins, mais aussi restaurer les continuités écologiques, de favoriser la biodiversité, ou encore de créer des sources de revenus.



# LA VARENNE

**40**

kilomètres  
de long

**13**

communes  
traversées

**36 000**  
ha

étendue du  
bassin versant

**2**

affluents :  
le Hareng et la Meuse



# LES MILIEUX HUMIDES

Mieux préservés, plus utiles

---

**Face au risque inondation, les solutions fondées sur la nature sont souvent les plus efficaces, et les moins chères. Préservons les milieux humides.**

---

## COURS D'EAU

Leur entretien régulier permet d'éviter l'aggravation des inondations lors de crue, en assurant les bonnes conditions d'écoulement des eaux et la stabilité des berges.

**A noter :** le propriétaire riverain est responsable de l'entretien du cours d'eau (jusqu'à la moitié du lit mineur).

### Rôle des SMBV

- accompagnement des propriétaires,
- restauration des milieux,
- suivi hydraulique et physico-chimique, etc.

## ZONES HUMIDES

**En 100 ans, plus de 50% des zones humides ont été détruites.** Elles rendent pourtant gratuitement un grand nombre de services :

- rôle d'éponge : ralentissent les ruissellements et préviennent les inondations,
- rôle de filtres : améliorent la qualité de l'eau par absorption des substances toxiques, etc.

### Le saviez-vous ?

Il coûte 5 fois moins cher de protéger les zones humides que de compenser la perte des

services qu'elles nous rendent gratuitement.

### Rôle des SMBV :

- en faire l'inventaire,
- sensibiliser sur l'intérêt de les préserver,
- travaux de restauration du fonctionnement naturel.

## MARES

Outre leur rôle hydraulique (régulation et stockage des eaux), les mares constituent de véritables réservoirs de biodiversité, un maillon essentiel de la trame bleue...

### Rôle des SMBV :

- restauration / création de mares
- inventaire...

## AGIR, VITE !

L'artificialisation des milieux naturels aggrave le risque inondation et menace la biodiversité. En tant qu'élu, il vous revient de sensibiliser, mais aussi d'agir. Il existe de nombreux programmes portés par les SMBV.



# LA SCIE

**37**

kilomètres  
de long

**14**

communes  
traversées

**21 700**

ha

étendue du  
bassin versant

**3**

affluents principaux :  
le Saint-Ribert, le Gouffre  
et le Plessis

# SENSIBILISER

## Pour mieux se préparer

**Sensibiliser, c'est mieux préparer les populations et les rendre moins vulnérables. Et tous les publics sont concernés, car exposés au risque.**

Décideurs, entrepreneurs, scolaires, familles, populations temporaires... tous les publics sont concernés par le risque inondation et font l'objet d'actions de sensibilisation et d'information, dans le cadre du PAPI Arques & Scie.

### DES OUTILS PÉDAGOGIQUES

Plusieurs outils sont développés pour améliorer la culture du risque sur le territoire :

- l'escape game *Inondation (photo ci-contre)* propose aux élus et au grand public de vivre une situation de crise,
- des ateliers et des livrets pédagogiques (cycles III et IV) permettent d'initier les plus jeunes, lors d'interventions auprès des classes,



- un guide aménageurs s'adresse aux notaires, constructeurs, professionnels de l'aménagement du territoire,
- des films pédagogiques permettent d'expliquer le fonctionnement d'un bassin versant par exemple,
- une plaquette sur les zones d'expansion de crue souligne leurs rôles multiples (hydraulique, notamment),

- une plaquette à destination des acteurs économiques les invite à se préparer, etc !

#### Contactez nous !

Vous souhaitez une intervention dans vos écoles, organiser un escape game dans votre commune, n'hésitez pas à contacter la chargée de mission risque inondation ! (*voir au dos*)



# RISQUE INONDATION

**Je suis élu du territoire**  
*Je suis acteur du PAPI !*



## 1. En m'informant

*suivez l'actu des SMBV sur les réseaux sociaux*



## 2. En participant

*soyez présents lors de nos actions de sensibilisation*

## 3. En initiant

*soyez acteurs de la prévention des risques*

## CONTACT

**Justine WAMBRE**

Chargée de mission  
risque inondation

tél. : 02 21 65 06 16

mail : [jwambre@bvarques.fr](mailto:jwambre@bvarques.fr)

[www.papi-arques-scie.fr](http://www.papi-arques-scie.fr)